

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 MARS 2010

Dans les deux derniers rapports, je vous ai parlé des quatre options disponibles lorsque vous choisissez de retirer une prestation de retraite mensuelle. C'est le seul vrai choix que vous aurez à faire au moment de prendre votre retraite. Tout le reste en rapport avec la prestation de retraite est déterminé par vos années de services validables, les gains moyens de fin de carrière et les formules de calcul des prestations. C'est le seul endroit à l'intérieur des règlements qui régissent le régime de retraite où vous pouvez faire un choix sur la façon de recevoir votre régime de retraite et dans une certaine mesure, combien vous recevrez et quand vous désirez le recevoir.

Le mode de service que vous choisissez soit la rente réversible de 50 % ou de 60 % jumelée à la rente viagère ou l'option coordonnée avec les prestations des régimes de l'État représente la décision la plus importante que vous prendrez relativement à votre prestation de retraite. Lorsqu'elle est soumise et acceptée par la compagnie, cette décision est irrévocable; il n'y a pas de reprise possible. Vous êtes coincés avec votre choix pour le restant de vos jours. Il est très important que vous fassiez le bon choix pour vous et votre famille. Il n'y a pas de bon ou de mauvais choix. Il y a des avantages et des inconvénients pour chaque mode de service comme pour n'importe quel choix dans la vie. J'ai discuté de ces trois modes de service dans trois rapports différents parce que je crois que vous devez absolument comprendre les différences entre chacun de ces modes et choisir celui qui vous convient le mieux en fonction de vos circonstances individuelles.

J'encourage chacun de vous à prendre le temps de penser aux différents modes de services disponibles et vous assurer que vous les compreniez bien. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question qui subsiste et que vous pourriez avoir de façon à ce qu'il n'y ait aucun doute dans votre esprit quant à leur fonctionnement et signification. Ce que moi ni personne d'autre ne peut faire, c'est de choisir le mode de service qui vous convient le mieux. C'est une chose que vous devez faire par vous-même. Vous devez en discuter avec votre conjoint ou conjointe et vous assurez qu'il ou elle comprenne bien les choix à faire ainsi que les prestations offertes dans chacun des cas. Vous devez tenir compte de votre situation financière, du revenu de votre conjoint ou conjointe à la retraite et toute autre option y étant reliée. Vous devez également tenir compte de votre santé ainsi que de celle de votre conjoint ou conjointe, de vos plans de retraite et de votre style de vie. Planifiez-vous voyager et être actif au début de votre retraite ou avez-vous simplement l'intention de profiter confortablement de votre retraite dans le confort de votre foyer? Voulez-vous une plus grande part de votre argent le plus tôt possible afin de financer vos aventures ou êtes-vous plus conservateur et soucieux de prendre une approche mesurée qui fera en sorte que votre revenu total à la retraite augmentera avec l'âge lorsque vous ajouterez vos prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse?

Le seul conseil que nous donnons durant nos séminaires est de demander une consultation financière sur le mode de service qui vous convient le mieux en fonction de vos circonstances personnelles. Ne demandez pas conseil à quiconque ayant un intérêt direct dans la vente d'un instrument de placement ou un gain financier à retirer du choix qu'il ou elle vous suggère. Il existe des planificateurs financiers agréés à votre

disposition qui gagnent leur vie en vous chargeant pour les conseils qu'ils vous donnent et non pour un produit qu'ils tentent de vous faire acheter. Il pourrait vous en coûter quelques centaines de dollars ou plus en fonction du genre de précision que vous désirez obtenir, mais je crois que c'est de l'argent bien investi pour vous assurer de faire le meilleur choix pour vous.

Votre prestation de retraite représente votre sécurité ainsi que votre style de vie futurs. C'est ce pour quoi vous avez travaillé toute votre vie afin d'en profiter. C'est l'ancre qui a permis à plusieurs d'entre nous d'endurer des années de conditions de travail merdiques sans augmentation de salaire et des années d'incertitude. Assurez-vous que votre retraite se passe bien pour vous quand vous y arriverez. Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à pres764@telus.net pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764